

La sécurité du croyant

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 116]

Vous devez toujours vous souvenir que l'Écriture ne peut se contredire. C'est pourquoi, quand vous lisez en Jean 10 des paroles telles que : « Mes brebis ne périront jamais », votre cœur doit se reposer dans la pleine assurance de la sécurité éternelle de la plus faible brebis rachetée par le sang de Christ. Beaucoup d'autres passages établissent la même précieuse vérité. Ainsi, 2 Pierre 2, 20 à 22 ne peut pas être en conflit avec Jean 10 et d'autres passages. Mais qu'enseigne-t-il ? Simplement que quand des *professants* de la religion retournent à leurs anciennes habitudes, ils sont dans une condition pire que s'ils n'avaient jamais fait de profession du tout. Il est évident qu'il n'est pas question ici de vrais chrétiens. Un « chien et une truie » ne peuvent être considérés comme des « brebis », quoiqu'ils puissent professer « connaître le Seigneur et Sauveur Jésus Christ ». Nous désirons rendre grâce à Dieu de tout cœur de ce que vous dites au sujet de la bénédiction et de l'aide reçues par nos écrits. Qu'à Lui en soit toute la louange !

Quant à Jean 15, 2, le vrai secret de la difficulté ressentie par un si grand nombre dans ce passage, est qu'ils cherchent à en faire une question de vie et de sécurité, alors qu'il s'agit simplement de porter du fruit. Si nous ne demeurons pas dans le cep, nous serons trouvés des sarments sans fruit, et le cultivateur ôte de telles branches de la position de porter du fruit. La question du salut n'est pas concernée.

Vous avez parfaitement raison, parce que c'est tout à fait soutenu par la Parole de Dieu, en disant à toute âme : « Croyez seulement au témoignage de Dieu au sujet de Son Fils, et vous serez éternellement sauvé ». C'est une déclaration absolument scripturaire. Les passages de l'Écriture dans lesquels vous trouvez une difficulté (Rom. 14, 15 et 1 Cor. 8, 11) ne se rapportent pas du tout à la question du salut ou de la vie éternelle. Il n'est au pouvoir de personne de détruire la vie éternelle, mais si j'interfère avec l'action de la conscience d'un frère — si je lui fait faire ce qu'il estime être mauvais — alors, pour ce qui me concerne, je le détruis et lui fais faire naufrage quant à la foi et une bonne conscience. Dans les deux passages ci-dessus, il s'agit de la responsabilité personnelle et de l'intégrité de la conscience devant Dieu. C'est très solennel. Personne ne peut toucher au fondement sur lequel est dressée une âme sauvée, mais c'est une chose très sérieuse de blesser une conscience faible. Prenons-y donc garde.